



OFFICE OF ADMINISTRATIVE TRIALS AND HEARINGS Help Center

Informations OATH pour les propriétaires de restaurants

Quand aura lieu l'inspection de mon restaurant ?

Chaque établissement proposant des services de restauration dans NYC fait l'objet d'une inspection surprise sur site au moins une fois par an. L'inspecteur peut visiter le restaurant à tout moment, lorsque l'établissement reçoit ou prépare des aliments ou des boissons, ou est ouvert au public.

Puis-je m'opposer aux conclusions de l'inspecteur ?

Oui. La législation de la ville de New York vous permet de contester les observations ou conclusions de l'inspecteur lors d'une audience administrative organisée à l'OATH.

Comment ma note par lettre est-elle déterminée ?

Chaque violation du Code de santé de la ville de New York, ou d'autres lois, règles ou réglementations de la ville, constatée lors d'une inspection entraîne l'application d'une certaine quantité de « points ». Plus la violation est dangereuse pour le public, plus le nombre de points attribué est important. À la fin de l'inspection, les points sont additionnés pour déterminer un score. Plus le score d'une inspection est faible, plus la note par lettre est élevée et plus les pénalités sont faibles. La note par lettre est déterminée ainsi : score total de 0 à 13 points = note « A » ; 14 à 27 points = note « B » ; 28 points ou plus = note « C ».

Remarque : Le Health Department organisera moins d'inspections à mesure que votre score diminue. Si vous recevez moins de 14 points lors de votre première inspection de l'année, la note finale « A » vous est attribuée immédiatement et toutes les pénalités liées à cette inspection sont annulées. Si vous recevez plus de 14 points lors de votre première inspection de l'année, votre restaurant sera inspecté de nouveau. Vous recevrez alors une « grade card » (carte de notation) ou une « grade pending card » (carte de notation en suspens). Vous pouvez afficher l'une ou l'autre carte jusqu'à la date de votre audience devant l'OATH. Si vous recevez moins de 14 points lors d'une nouvelle inspection, toutes les pénalités découlant de cette inspection seront annulées.

Pour obtenir davantage d'informations :

- <https://www.nyc.gov/assets/doh/downloads/pdf/rri/restaurant-grading-faq.pdf>
- <https://www.nyc.gov/site/doh/business/food-operators/letter-grading-for-restaurants.page>

Remarque : Les notes par lettre ne sont pas attribuées aux vendeurs ambulants de nourriture, aux établissements de services alimentaires temporaires, aux établissements de services alimentaires opérant dans des écoles du cycle primaire ou secondaire, aux cafétérias exploitées par les hôpitaux, aux établissements pénitentiaires, aux organisations caritatives (y compris les soupes populaires ou autres programmes de distribution de repas préparés), ni aux établissements de restauration exploités par des organisations à but non lucratif lorsqu'ils servent des repas à leurs membres uniquement.

Les violations peuvent être « critiques » ou « générales » selon le risque pour la santé publique. Les violations critiques reçoivent un plus grand nombre de points. Les violations peuvent également être classées selon

différents niveaux de « condition ». Par exemple, si trois mouches des fruits sont observées dans un établissement lors d'une inspection, la condition pourra être considérée comme moins grave que si vingt mouches des fruits sont constatées. Plus la « condition » est grave, plus vous recevrez de points et plus la pénalité sera élevée. Si vous estimez que la « condition » décrite par l'inspecteur ne correspond pas aux faits, vous avez le droit de mentionner ce point à l'agent des audiences de l'OATH au cours de votre audience.

Comment est calculée ma pénalité potentielle, et quel peut être son montant ?

La pénalité potentielle dépend du nombre d'infractions reprochées, ainsi que de leur qualification en tant qu'infractions « critiques » ou « générales », et du niveau de « condition » retenu. Chaque violation individuelle est passible d'une pénalité. Les pénalités sont fixées par la loi et vont de 200 à 2 000 \$. Les pénalités peuvent être plus élevées si vous êtes considéré(e) comme récidiviste.

Y a-t-il quelqu'un qui puisse m'aider à me préparer pour l'audience devant l'OATH ?

Oui. Si vous n'avez pas d'avocat ni de représentant professionnel agréé et rémunéré, vous pouvez vous adresser GRATUITEMENT à un coordinateur en justice procédurale du Help Center de l'OATH. Le coordinateur en justice procédurale peut vous fournir des informations juridiques et des ressources afin de vous aider à préparer votre audience. Cette personne peut vous donner des informations sur le processus d'audience, les options qui s'offrent à vous et répondre aux questions que vous pourriez avoir. Pour prendre rendez-vous avec un coordinateur de justice procédurale du Help Center, veuillez contacter en personne le Help Center de l'OATH dans l'une de ses agences, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, par téléphone au (212) 436-0845, ou par e-mail à Smallbizhelp@oath.nyc.gov.

Bronx 260 E.161st Street, 6th FL Bronx, NY 10451	Brooklyn 9 Bond Street, 7th FL Brooklyn, NY 11201	Manhattan 66 John Street, 10th FL New York, NY 10038	Queens 31-00 47th Avenue, 3rd FL Long Island City, NY 11101	Staten Island 350 St. Marks Place, Main FL Staten Island, NY 10301
---	--	---	--	---